



Fichée preventel sans être prévenue

Par **Padawan55**, le **14/10/2013** à **13:08**

Bonjour, voilà je me suis aperçue que je suis fiché preventel par orange depuis 2012, alors que je n'ai jamais reçu de courrier pour m'en avertir!!! Que puis-je faire pour être défichée?? J'ai eu un souci avec orange en 2011, car mon téléphone ne fonctionnait pas, j'ai eu le droit aux courriers d'intrusion, cofreco,...!!! On me demandait à l'époque 580€, que je n'ai pas réglé vu que j'ai laissé mon téléphone sur le comptoir du magasin orange!!!! Merci de m'apporter vos réponses

Par **moisse**, le **14/10/2013** à **16:47**

Bonjour,
Effectivement vous auriez dû être avisée de cette inscription.
Tout est dit ici : <http://www.preventel.fr/InformationsPratiques4.html>
Le fait est que régler un contentieux avec un opérateur en balançant le téléphone sur le comptoir et sans donner suite au litige n'est pas la meilleure façon de traiter le problème.
Vous ne pourrez exiger le défichage que :
* en payant l'opérateur (sachant que la prescription est d'un an, donc votre dette est prescrite)
* en attendant un délai de 3 ans

Par **Padawan55**, le **14/10/2013** à **22:10**

Bonsoir moisse merci d'avoir pris le temps de me répondre!! Si ma dette est prescrite comme vous dites que puis-je faire???

Par **moisse**, le **15/10/2013** à **07:37**

Rien sauf attendre, ou négocier avec le fournisseur.